RÉPLIQUE SUR FORSANE ALIZZA:

" L'OBÉISSANCE AUX GOUVERNEURS DES PSEUDOS SALAFIS "...

La nouvelle secte nommée " forsane alizza " (qui existe seulement depuis 1 an selon eux !!), qui s'est faite connaître par un reportage, a publié un article le 17 novembre 2011 sur leur site officiel intitulé : " *l'obéissance aux gouverneurs des pseudos-salafis* " ; article prouvant l'ignorance de cette secte, et sa ressemblance soulignée avec les khawarij (!). S'ils se demandent où sont les (faits, actes et dires) qui prouvent cela, dans cet écrit in sha ALLAH…

Ecrit par Saffoine ibn Galal. Rennes, le 3 décembre 2011.

1. Au sujet de la parole d'ALLAH ﷻ :

﴾ ***et obéissez à ALLAH et obéissez au messager et à vos dirigeants*** ﴿ [s.4 v.59]

La nouvelle secte dit dans l'article en question : "… *mais constatez qu'ALLAH ﷻ n'a pas employé le verbe " obéir " quand il a parlé de ceux qui détiennent le commandement ". Et ceci parce que le gouverneur peut être musulman, athée, communiste, chrétien, juif ou démocrate…et dans ce cas, il va de soit que l'obéissance est inapplicable…nous demandons donc à ce groupe égaré : " est-ce qu'ALLAH ﷻ nous a ordonné d'obéir aux mécréants qui contredisent Son livre ou d'obéir aux gouverneurs dans certains cas ?...* "

La réponse : si ALLAH ﷻ n'a pas employé le verbe " obéir " quand il ﷻ a parlé des gouverneurs, ce n'est pas parce qu'il est possible qu'ils soient communistes, athées, chrétiens, juifs… Mais parce qu'il est possible que le gouverneur (musulman) ordonne un bien comme il peut ordonner un mal, et il nous est ordonné de lui obéir tant qu' il ne nous ordonne pas un péché, comme l'a dit l'imam ibn Kathîr dans son *tafssir*. C'est pour cela que le prophète ﷺ a dit : " *point d'obéissance dans un péché, l'obéissance est dans le bien* " (al Bukhâri n° 7257 et Muslim n° 1840). Quant aux dirigeants athées, chrétiens, juifs etc… ils ne sont pas concernés du tout par ce verset !! Il faudrait donc corriger cette explication que vous avez donnée à cette parole d'ALLAH ﷻ, si vous craignez ALLAH ﷻ comme vous le prétendez !!

Et donc, pour répondre à la question de cette nouvelle secte : ALLAH ﷻ ne nous a jamais ordonné d'obéir aux mécréants, mais d'obéir aux gouverneurs (musulmans) tant qu'ils ne nous ordonnent pas une chose qui contredit la Loi d'ALLAH ﷻ…

2. Cette nouvelle secte dit, dans l'article en question, que l'obéissance aux gouverneurs doit être faite que s'ils remplissent trois conditions :

- Qu'il soit musulman.
- Qu'il doit être légitime. C'est-à-dire mis à son poste selon la loi islamique.
- Qu'il applique le Coran et la sunna.

Soulignons que cette nouvelle secte (d'un an à peine !) n'a cité aucune preuve à l'appui de ces conditions !! Telle est l'attitude des ignorants !!

Quant à la première condition : ça nous sommes d'accord ! Il n'y a pas de divergence à ce sujet !!

Quant à la deuxième condition : cette condition prouve que cette secte est profondément ancrée dans l'ignorance et est dirigée par un ignorant !! En effet, il y a un consensus des savants sur le fait que ce n'est pas une condition !!

- l'Imam as-Shâfe'i a dit : " *celui qui a pris le pouvoir par l'épée, jusqu'à qu'il soit appelé " dirigeant " et que les gens soient regroupés autour de lui, c'est un khalifa* ". Fin de citation. (cf. " *manâqib as-Shâfe'i* " (1 / 448) de l'imam al Bayhaqi)
- L'imam Ahmad a dit : " *celui qui a pris le dessus sur eux (=les gouverneurs) avec l'épée, jusqu'à qu'il soit devenu " khalifa ", et soit nommé " prince des croyants ", il n'est pas autorisé à celui qui croit en ALLAH et au jour dernier qu'il dorme sans croire que c'est un imam, qu'il soit pieux ou pervers* ". Fin de citation. (cf. " *al ahkam al sulttâniyya* " de Abi Ya'la (p.23) et " *tabaqât al hanabila* " (1 / 241-246) de ibn abî Ya'la)

Parmi les savants qui ont rapporté le consensus :

- Al Hâfez ibn Hajar al 'Asqualâny a dit dans " *fath al Bâry* " (13 / 9) dans l'explication du hadith n° 7053 : " *Ibn Battâl a dit : les savants sont unanimes [qu'il est] obligatoire d'obéir au gouverneur qui a pris le pouvoir par la force, de faire le jihad avec lui, et que lui obéir est meilleur que de se révolter contre lui…* " Fin de citation.
- L'imam Muhammad ibn 'Abd Al Wahhâb (!) a dit dans " *ad-darar as-sanniyya* " (7 / 239) : " *les savants de toutes les écoles sont unanimes sur le fait que celui qui a pris le pouvoir par la force sur un pays ou deux, qu'il a le statut d' " imam " dans toute chose* ". Fin de citation.
- Le Sheikh 'abd al-Lattif ibn 'abd ar-Rahmân ibn Hassan Al as-Sheikh a dit dans " *majmou'a ar-rasâél wa al massâél an-najdiyya* " (3 / 168) : " *et les gens de science…sont d'accord qu'il faut obéir à celui qui a pris le pouvoir par la force…* " Fin de citation.

Quant à la troisième condition : celui qui ne gouverne pas avec le Coran et la sunna… de deux choses l'une : soit c'est un musulman soit c'est un mécréant !
S'ils disent que c'est un musulman… alors ils se contredisent ! Car ils n'arrêtent pas de répéter que celui qui fait ça est mécréant.
S'ils disent que c'est un mécréant… alors pourquoi avoir rajouté cette condition ? N'est-ce pas sous-entendu dans la première condition : " qu'il soit musulman " ???
Ceci prouve que ces conditions n'émanent pas d'un savant, ni même d'un simple étudiant en sciences religieuses…mais elles ne peuvent qu'émaner d'un ignorant déclaré ! Je ne serai pas étonné de savoir que c'est leur " porte-parole " qui les a écrites…c'est tout à fait son genre !!

Faut-il obéir à un gouverneur qui ne juge pas avec Le Coran et la sunna ??

Comme nous l'avons dit, soit il est musulman soit il est mécréant !
Et tant qu'il n'est pas prouvé clairement que ce soit un mécréant, il n'est pas autorisé de lui désobéir ! La preuve :
Selon 'Ubâdat ibn As-Sâmet : le messager d'ALLAH ﷺ nous a appelé et nous lui avons fait allégeance d'écouter et d'obéir dans ce que nous aimons et ce que nous détestons […] et de ne pas [désobéir] sauf si : vous voyez une mécréance évidente dans laquelle vous avez une preuve claire d'ALLAH ". (al Bukhâri n° 7056 et Muslim n° 1709)
C'est-à-dire que tant que ce n'est pas une mécréance évidente, il n'est pas autorisé de désobéir…
Et pour la nouvelle secte le fait de ne pas gouverner avec la Loi d'ALLAH ﷻ est une mécréance évidente. Car il est cité dans l'article en question des paroles de l'Imam an-Nawawi qui prouvent que si le gouverneur est mécréant, il n'est pas autorisé de lui obéir… et aussi des versets du Coran qui prouvent que juger par autre que la Loi d'ALLAH ﷻ c'est de la mécréance…dont la parole d'ALLAH ﷻ : ﴿ ***et ceux qui ne jugent pas avec ce qu'ALLAH a révélé ce sont eux les mécréants*** ﴾ [s.5 v.44]

La réponse : Ceci prouve que cette nouvelle secte est incapable de résoudre, ni même de comprendre un problème !!

Personne n'a dit qu'il était autorisé d'obéir à un mécréant ! Et personne n'a dit que juger par autre que la Loi d'ALLAH ﷻ n'était pas de la mécréance !!

Cette nouvelle secte s'est trompée sur trois points :

- **Le premier** : Certes juger avec une autre loi que celle d'ALLAH ﷻ est de la mécréance. Mais elle ne sait pas que dans cette question, il y a des cas où c'est de la (grande mécréance) et d'autres où c'est de la (petite mécréance) !

L'imam Ibn al Qayyem al jawziyya a dit dans " *madârej as-sâlekin* " (1 / 336) : " *quant à la question " juger par autre que ce qu'ALLAH a révélé ", il y a de la grande mécréance et de la petite mécréance ceci en fonction de l'état de celui qui juge* " Fin de citation.

Quant au fait de généraliser cette question, sans faire de distinction, comme l'a (**fait**) cette nouvelle secte, c'est ce qu'ont fait les khawarij !!

Al Âjurry a dit dans " *as-shari'a* " (p 27) : "... *parmi les versets équivoques que suivent les khawarij : la parole d'ALLAH ﷻ : ﴿ **et ceux qui ne jugent pas avec ce qu'ALLAH a révélé ce sont eux les mécréants** ﴾ [s.5 v.44] donc s'ils voient le gouverneur juger avec autre que La Vérité, ils disent : " il a mécru, et celui qui mécroit a donné un égal à son Seigneur, il a donc associé, les gouverneurs sont polythéistes... " donc ils sortent contre eux et font ce qu'on voit car ils ont mal compris ce verset...* " Fin de citation.

Subhân ALLAH !!! Ces paroles de khawarij, ne sont-elles pas semblables aux (**dires**) de cette secte: "... *Ouvrez vos yeux, et parcourez la terre, il n'y au pouvoir que des tawaghit qui se sont mis à l'égal d'ALLAH ﷻ...* " ??? (cf. l'article en question)

Il faut donc savoir que cette question comprend différentes situations, certaines sont de la (grande mécréance) d'autres de la (petite mécréance) et d'autres encore qui sont sujets de divergence chez les savants : est-ce de la (grande mécréance) ou de la (petite mécréance) ? Sujet qui sera détaillé, in sha ALLAH, dans : " *afin de prévenir la fitna du takfir* ".

Ce qui est important de savoir ici, c'est que même si un gouverneur se trouve dans une situation qui est considérée comme étant (grande mécréance) cela ne signifie pas que le statut de mécréant lui soit applicable !! Tel est le deuxième point qu'ignore ou ne comprend pas cette nouvelle secte...

- **Le deuxième** : Apparemment, cette nouvelle secte, de même que leurs semblables, ne sait pas faire la différence entre (at-takfir al moutlaq) et (takfir al mou'ayyan) ! C'est-à-dire : même si un gouverneur fait un acte de mécréance (= at-takfir al moutlaq), cela ne suppose pas que le statut de mécréant lui soit applicable sur le champ !! Car pour appliquer ce statut à une personne en particulier (= takfir al mou'ayyan) il y a des conditions !

- (at-takfir al moutlaq) c'est juger l'acte ou la parole. Ex : dire, celui qui dit ça est mécréant, celui qui fait cela est mécréant...

- (takfir al mou'ayyan) c'est juger une personne en particulier. Cela a des conditions.

Et si les conditions ne sont pas présentes chez tel ou tel dirigeant, peut-on parler de " mécréance évidente " et/ou de " preuve claire d'ALLAH ﷻ " ???

Sheikh al islam ibn taymiyya a dit dans " *majmou' al fatawa* " (12 / 488) : " *et ils n'ont pas médité que le " takfir " a des conditions et des empêchements qui peuvent ne pas être présents pour quelqu'un en particulier. Et que (at-takfir al moutlaq) ne nécessite pas (takfir al mou'ayyan) sauf si les conditions sont présentes et que les empêchements soient levés. L'imam Ahmad ainsi que la plupart des savants ont démontré cela, et ont généralisé (= ont dit que c'est mécréance) et [pourtant] ils n'ont pas rendu mécréants la plupart de ceux qui prononçaient cette parole…*" Fin de citation.

Il fait allusion à cette innovation qui s'est propagée à l'époque de l'imam Ahmad à savoir : " que le Coran est créé ". L'imam Ahmad disait : " *celui qui dit que le Coran est créé, est un mécréant, la mécréance qui fait sortir de la communauté …*" (cf. " *sharh ousoul al i'tiqâd ahl as-sunna wa al jama'a* " (1 / 178) d' al-Lâlakaï). Et pourtant il n'a pas rendu mécréants la plupart de ceux qui le disaient, dont le gouverneur !! La preuve :

Ibn Moufleh rapporte dans " *al adâb as-shar'iyya* " (1 / 195 – 196) ainsi que Al khallâl dans " *as-sunna* " (1 / 133) : " les savants de Baghdâd se sont rassemblés chez Abou 'abd ALLAH – Ahmad ibn Hanbal – au sujet du gouverneur " al Wouâtheq "… que la situation est " désastreuse " – au sujet de " le Coran est créé " - : " *nous n'approuvons pas ce gouverneur…* ". L'imam Ahmad leur a donc dit : " *vous devez condamner avec vos cœurs, et n'enlevez aucune main de l'obéissance, ne brisez pas [l'union] des musulmans et ne faites pas couler votre sang et le sang des musulmans. Regardez " l'après ", et patientez jusqu'à [l'arrivée] d'un pieux et [jusqu'au débarrât] d'un pervers* ". Fin de citation.

Voyez que l'imam Ahmad a ordonné d'obéir à un gouverneur qui exposait la mécréance !! Que répondront les adeptes de cette nouvelle secte et leurs semblables ? Que l'imam Ahmad était un " pseudo-salafi " ? Qu'il a appliqué " l'islam bisounours " ?? Il a ordonné cela car : appliquer le statut de mécréant à une personne en particulier (takfir al mou'ayyan) a des conditions qui n'étaient pas forcément présentes chez ce gouverneur !

Et il n'est pas possible que les adeptes de cette nouvelle secte, vu la profondeur de l'ignorance dans laquelle ils se trouvent, ont pris le temps d'aller voir chaque gouverneur afin de savoir si les conditions sont bien présentes et ceci car ils ne les connaissent même pas !!!

L'imam Ahmad ne s'est donc pas révolté contre le gouverneur, malgré la mécréance qu'il exposait, car les conditions du (takfir al mou'ayyan) n'étaient pas encore réunies, et car le fait de se révolter entrainerait ce qui est encore pire que cette situation. Tel est le troisième point que les adeptes de cette secte, ainsi que leurs semblables, ne comprennent ou ne connaissent toujours pas !!

- **Le troisième** : même s'il est prouvé que tel gouverneur est mécréant, cela ne suppose pas forcément lui désobéir et se révolter contre lui ! Cela dépend : si se révolter produira un plus grand mal, alors ce sera interdit !

L'imam ibn Al Qayyem al jawziyya a dit dans " *i'lâm al mouâqerîn* " (3 / 4) :
" *si condamner le blâmable entraine ce qui est plus blâmable, plus détestable pour ALLAH et Son messager, il ne sera pas permis de le condamner. Même si ALLAH le déteste et déteste ceux qui le font. Et ceci est semblable au fait de condamner les rois et les dirigeants en se révoltant contre eux. Car c'est la base de tout mal et [de toute] fitna, jusqu'à la fin des temps […] et celui qui médite sur ce qui est arrivé à l'islam, de grande et petite fitna, verra que délaisser ce fondement et ne pas patienter sur le blâmable, et a exigé la disparition [de ce dirigeant], entrainera ce qui est pire ! Le prophète ﷺ voyait à la Mecque le pire des blâmables et était incapable de le changer. Mais quand ALLAH lui ouvra La Mecque et qu'elle fut devenue terre d'islam, il ﷺ a voulu changer la Kaaba, et de la refaire comme Ibrahim ﷺ l'avait faite. Ce qui l'a empêché de le faire, alors qu'il en était capable, c'est la crainte que se produise ce qui est pire [à savoir] que Qoraïsh ne l'accepteront pas, car ils étaient récemment sortis de la mécréance. C'est pour cela qu'il n'est pas autorisé de condamner les dirigeants par la main, vu qu'il en découle ce qui est pire…*" Fin de citation.

Diront-ils que se révolter est meilleur ??? Alors que…
Sheikh al Islam ibn Taymiyya a dit dans " *minhâj as-sunna* " (4 / 313 - 314) : " *rares sont ceux qui se sont révoltés contre un gouverneur sans qu'il ne découle de cet acte plus de mal que de bien…*". Fin de citation.

Et pour finir…
Omar ibn al Khattâb a dit dans la lettre qu'il a écrite à Abou Moussa al Ash'ari : "*…et que le jugement par lequel tu auras jugé la veille, sur lequel tu t'es remis en question et que tu auras été guidé, ne t'empêche pas de revenir à la vérité, car la vérité est ancienne, rien ne peut la rendre vaine. Et revenir à la vérité est mieux que persister dans l'erreur…*".
ALLAH EST PLUS SAVANT. C'est à Lui ﷻ Seul que nous retournerons…